



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUPILIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal, lors de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} mars 2011, a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 10320-2011 modifiant le Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux***

QUE ledit règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 2 mars 2011.

Jacques Arsenault
Greffier